

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00082

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - CESSION D'UN TENEMENT SITUE 11 RUE DE MEONS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220310-D20220008210

DATE D’AFFICHAGE :18 mars 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Michel GANDILHON,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - CESSION D'UN TENEMENT SITUE 11 RUE DE MEONS

Saint-Etienne Métropole est propriétaire d'un tènement situé 11 rue de Méons à Saint-Etienne. Ce dernier est occupé par l'entreprise STRONGLIGHT spécialisée dans la fabrication de pédaliers et composants de cycles.

Le développement du marché du vélo et principalement du vélo électrique offre de nouvelles perspectives de développement.

Stronglight réalise un chiffre d'affaires qui dépasse désormais les 4 M €. Ses récents choix d'investissements pour développer les innovations et développer les produits garde-boues, font de Stronglight un acteur majeur dans le domaine du cycle en région.

La société a ainsi créé 18 emplois depuis le début de l'exercice 2021, portant l'effectif actuel de l'entreprise à 50 personnes.

Pour accompagner la stratégie de développement de l'entreprise, celle-ci a fait connaître son souhait de pouvoir acquérir les locaux dont elle se trouve locataire. Cette acquisition permettrait en particulier d'engager d'importants travaux de réhabilitation et de modernisation, pour un bâtiment adapté à son outil de production.

L'entreprise Stronglight a fait part de son accord de principe pour acquérir le tènement du 11 rue de Méons (parcelle cadastrée 218DH18) moyennant le prix de 1 270 000 € HT.

Cette acquisition sera réalisée par une société dédiée en cours de constitution et aux conditions du projet d'acte notarié joint à la présente délibération.

L'ensemble des frais attachés à cette cession, en particulier les frais de notaire, seront supportés par l'acquéreur.

Enfin, l'acte de vente sera réitéré en la forme authentique par Maître Alain Courtet, notaire à Saint-Etienne, en double minute avec Maître Cregut, notaire à Toulouse.

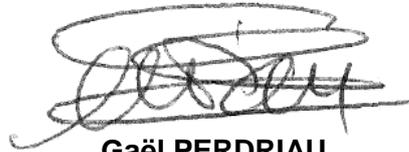
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la cession du tènement situé 11 rue de Méons, au prix de 1 270 000 € HT et conditions du projet d'acte ci-joint, au profit de l'entreprise STRONGLIGHT ou de toute société, constituée à cet effet, qu'elle souhaitera se substituer,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte notarié de vente à intervenir et tous les actes nécessaires dans le cadre de cette cession.
- les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 775 du budget BATE/775 HT/STRON opération 290 de l'exercice 2022.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Gaël PERDRIAU